

gnements justifiant chaque crédit demandé étaient prêts. Il y avait nécessité pressante, car à chaque session la Chambre est tenue, à moins de très graves raisons, de voter des crédits amplement suffisants pour les services du prochain exercice. Il y avait la recommandation de Son Excellence le gouverneur général.

Pourquoi ces subsides n'ont-ils donc pas été votés ? On ne demandait pas de crédits extraordinaires. Il ne s'agissait que des crédits ordinaires pour les services réguliers et ordinaires du pays. On demandait des subsides pour un an. Quand l'opposition objecta au vote des subsides en bloc, une proposition fut faite portant ouverture de subsides pour six mois. Cela eût évité la nécessité d'une session extraordinaire et permis aux Chambres de se réunir vers l'époque ordinaire, sans les graves inconvénients et les fortes dépenses qu'entraînera la présente session. Sur refus d'accepter cela, une proposition fut faite portant ouverture de crédits pour trois mois, ce qui eût permis de passer la saison des chaleurs et de convoquer le parlement tard à l'automne, alors qu'une session eût pourvu aux services de deux ans, au lieu d'avoir deux sessions rendues aujourd'hui nécessaires.

Pourquoi cela n'a-t-il pas eu lieu ? Simplement parce que les honorables députés qui faisaient alors opposition au gouvernement, ont jugé à propos de faire de l'obstruction et d'empêcher le vote des subsides. Ils s'excusèrent en alléguant le dépôt du bill réparateur ; mais, en feuilletant les procès-verbaux de nos délibérations, on verra que l'opposition faite à ce que la Chambre siègeât en comité des subsides a pris plus de temps qu'il n'en fallait pour voter les subsides pour trois mois, six mois ou un an, et que conséquemment il n'y aurait pas eu la moindre nécessité de convoquer la présente session. La nécessité de convoquer les Chambres et de voter les subsides est due entièrement à l'obstruction déraisonnable faite par les honorables députés de la droite alors qu'ils siégeaient à la gauche.

Mais dans l'hypothèse même qu'ils aient été alors déraisonnables et aient fait obstruction au vote des subsides, y avait-il véritablement une raison de convoquer la présente session pour obtenir le vote des subsides ? Non, pas la moindre. Le gouvernement a audacieusement et inconsidérément pris l'initiative de telle politique. Pourquoi ne l'a-t-il pas continué ? S'il avait été aussi brave qu'il était inconsidéré, il aurait pu ne convoquer le parlement qu'en janvier, en juillet, ou même pas du tout. Ces messieurs, après avoir été invités à voter une dépense prévue et régulière et après avoir délibérément refusé de la voter, pris eux mêmes au piège qu'ils avaient tendu à d'autres, ont eu recours à l'autorisation des mandats du gouverneur général et appliqué des sommes d'argent au service public sans la sanction de la loi et sans la sanction du parlement.

Quels sont les faits ? Je vois que, dans le mois de juillet, un mandat du gouverneur général pour un million de piastres a été demandé et accordé sans hésitation. Pourquoi ? Pour faire face à une dépense imprévue ? Est-ce parce qu'un cataclysme avait détruit les travaux publics du pays et rendu nécessaire de mettre immédiatement à exécution des contrats de reconstruction avant la rentrée des Chambres ? Non, mais pour payer les traitements, les gages, les frais d'opération des départements du

gouvernement, pour faire face à une dépense prévue, explicitement mentionnée, qu'eux-mêmes avaient refusé de voter.

Ces hommes soigneux, prudents, respectueux de la loi ont fait pis encore. Ils ont accepté le mandat du gouverneur général pour un million de piastres qui leur était accordé de bonne grâce. Ils n'ont pu dépenser que \$600,000 de ce million. Voilà les financiers habiles, les hommes qui se font une idée admirable de leurs besoins. L'un d'entre eux faisant fonction de ministre des Finances et ayant l'appui de ses collègues, fit au gouverneur général la déclaration formelle que le gouvernement avait absolument besoin d'un million de piastres pour faire face à la dépense des départements durant le mois de juillet. Ils obtinrent le million, en dépensèrent \$600,000 et durent forcément remettre \$400,000 dans le trésor public jusqu'à la fin de juillet, parce qu'ils n'en avaient pas besoin.

Non satisfaits de cette expérience, ils obtinrent du gouverneur général, la veille de la rentrée des Chambres, un autre mandat, accordé d'aussi bonne grâce, pour un autre million de piastres, destiné à faire face aux services des départements. Or, logiquement parlant, je demanderai à tout homme sensé, si, au moyen d'un mandat du gouverneur général, on peut affecter deux millions de piastres au paiement des traitements se rattachant aux services des départements, pourquoi ne pourrait-on pas affecter douze millions à la même fin ? A quoi sert de réunir les Chambres dans le mois d'août pour voter ces crédits pour la forme ? Si l'on peut affecter deux millions de piastres à la dépense des départements, aux traitements des employés, à une dépense aussi explicite, régulière et prévue que possible, pourquoi ne pourrait-on pas affecter un million de piastres à des travaux publics ? Pourquoi ne pourrait-on pas affecter un million de piastres à la marine ? Pourquoi ne pourrait-on pas épuiser la liste des crédits et affecter les \$36,000,000 en bloc, sans jouer la comédie de la convocation du parlement ?

Mais comme on eut fait retentir les échos des dénégations de cette audacieuse atteinte au droit, de cet empiètement immoral sur la constitution, de ce renversement des bases même du gouvernement parlementaire si nous étions restés au pouvoir et si nous en avions agi ainsi ! Il se peut que nous n'eussions pas obtenu un mandat du gouverneur général. Allez donc parler d'inconséquents ! J'ai en face de moi leur maître à tous. En 1891, mon joyeux ami, l'homme modéré qui représente Oxford-sud (sir Richard Cartwright), qui siège aujourd'hui en face de moi, avait l'honneur de tonner, de ce côté-ci de la chambre, contre l'iniquité des mandats du gouverneur général. Il présenta sa motion, l'appuya d'un discours, ses collègues libéraux se joignirent à lui, et la Chambre eut vraiment l'illusion d'un spectacle de fumée et de feu durant les deux ou trois heures que dura l'explosion. Mais le mandat du gouverneur général obtenu cette fois-là n'était qu'un enfant au maillot, comparé à ces géants de juillet et août. Le mandat du gouverneur général cette fois-là était un mandat à l'eau de rose s'appliquant à une dépense qui n'avait pas été prévue, par la faute probablement d'un fonctionnaire supérieur, mais non du ministre ni du gouvernement. Mais toujours est-il que la dépense n'avait pas été prévue. C'était une dépense au compte du chemin de fer Intercolonial, et le chef en charge de ce service s'excusa de sa négligence en déclarant que, vu l'époque à laquelle les